

socialplatform

Réponse de la Plate-forme des ONG européennes du secteur social
au livre blanc sur une politique de communication européenne

«Communication : vendre ou ouvrir l'Europe ?»

Les ONG européennes du secteur social participent depuis de nombreuses années aux débats liés à la façon d'améliorer le dialogue entre les citoyens et les décideurs européens. La Plate-forme sociale a participé de manière active aux discussions sur le livre blanc relatif à la gouvernance et a milité avec succès pour l'intégration d'un article sur la démocratie participative dans le traité constitutionnel européen. Dans le cadre de ces débats, les ONG du secteur social se sont concentrées sur deux questions : garantir la participation des personnes les plus éloignées des processus décisionnels et les moins représentées au sein de ceux-ci (notamment les femmes, les personnes vivant dans la pauvreté ou menacées par l'exclusion sociale et les personnes victimes de discrimination) et promouvoir le rôle des organisations de la société civile.

Nos principaux messages

- La communication sur l'Europe n'a pas pour objet de *vendre l'Europe*, mais bien d'*ouvrir l'Europe* : **l'Union a besoin d'une stratégie d'écoute, pas d'une stratégie de propagande** ;
- Ceux qui sont chargés de cette **communication sur l'Europe devraient se poser la question fondamentale suivante** : «**comment ces informations aident-elles les citoyens à influencer l'évolution de l'UE ?**» ;
- La communication sur l'Union européenne vise à donner aux citoyens les moyens de changer l'Europe – c'est ce qui les aidera à construire une UE dans laquelle ils croient. Il ne s'agit pas d'insister sur la valeur ajoutée de l'UE, mais de faire comprendre aux citoyens les points suivants : **Qui prend les décisions et dans quels domaines ? Où et quand a lieu le dialogue avec les décideurs ? Que fait-on pour s'assurer que chacun peut participer à ce dialogue ?** ;
- Il incombe aux **institutions de l'UE**, à savoir la Commission européenne, les députés européens élus, les gouvernements élus, **de faire savoir aux citoyens ce qu'ils décident en leur nom**. L'absence de communication constitue une violation du droit à l'information et une atteinte à la démocratie ;
- La **Plate-forme sociale est favorable à une charte sur la communication qui officialiserait l'engagement de l'ensemble des institutions de l'UE en faveur de la mise en œuvre du droit à l'information et de l'élimination du déficit démocratique**. Chaque institution sera tenue de rendre des comptes quant à l'application de cette Charte;
- **Il incombe essentiellement aux partis politiques européens et nationaux** de définir un programme européen clair et d'obliger les députés européens ou les gouvernements nationaux à s'expliquer davantage sur leur action passée et future au niveau de l'UE ;
- **La démocratie représentative est un moyen de communication privilégié** car il s'agit d'un processus à double sens. **Il convient cependant de faire face à la diminution de la participation politique des citoyens et à la sous-représentation d'importants segments de la société**, notamment les femmes, mais aussi les personnes vivant dans la pauvreté et/ou celles qui sont victimes d'exclusion ou de discrimination ;
- Nous pensons que les **forums en ligne, les groupes de discussion et les sondages d'opinion ne permettent pas d'atteindre ces groupes** ;
- **Les organisations de la société civile sont extrêmement importantes lorsqu'il s'agit de faciliter la communication entre les dirigeants de l'UE et les citoyens** parce qu'elles **privilégient les questions qui préoccupent réellement les citoyens** (comme la pauvreté, l'emploi, l'environnement, la solidarité, le sport ou la culture) ;
- Le débat relatif à la communication sur l'Europe doit comprendre des discussions sur **le rôle fondamental que peut jouer la démocratie participative (telle que définie à l'article I.47 du traité constitutionnel) dans la communication sur l'Europe en établissant un dialogue structuré avec la société civile**. Ce débat doit porter sur l'analyse des limites du dialogue actuel et la recherche de solutions afin d'améliorer ce dialogue.

Introduction

La Commission a récemment adopté une série d'initiatives sur la démocratie, la communication et la citoyenneté européenne, des thèmes importants pour les ONG du secteur social. Il est cependant **difficile d'évaluer la mesure dans laquelle ces documents sont le début de réels changements ou font seulement diversion à l'absence de position claire de la part de la Commission dans le débat constitutionnel** (un phénomène particulièrement vrai en ce qui concerne le Plan D et l'agenda des citoyens).

Depuis son entrée en fonction en 2004, la Commission européenne a fait de la communication une de ses priorités. **Cependant, la vice-présidente, Mme Wallström, a raison lorsqu'elle dit que pour obtenir de réels changements, la politique de communication européenne doit être une priorité non seulement pour la Commission, mais aussi pour l'ensemble des institutions européennes et pour toute une série d'autres acteurs importants, notamment les partis politiques européens et nationaux.** Nous craignons que ce livre blanc ne soit pas parvenu à dégager ce consensus plus large sur l'importance de la communication entre les principaux acteurs.

L'une des raisons à cela est sans doute le fait que l'on ne peut aborder la communication de façon abstraite et que celle-ci doit toujours être reliée à un contenu. C'est en effet souvent le contenu de ce qui doit être communiqué qui va déterminer le type de dialogue qui doit être mis en place ainsi que les acteurs de ce dialogue. **Le livre blanc porte sur la communication sur l'«Europe». L'Europe n'est cependant pas une notion simple. Il faut avant tout établir une distinction entre «Europe» et «Union européenne».** La première notion est plus large. Elle a de nombreuses définitions (culturelle, historique, géographique, politique, etc.) et généralement une connotation positive. L'Union européenne, en revanche, est une notion beaucoup plus précise, elle fait référence à des traités, des institutions, des compétences et à 25 pays.

Pour les ONG du secteur social, la priorité n'est pas la communication sur l'«Europe» en général, mais sur l'Union européenne, en tant que centre de pouvoir, où des décisions importantes sont prises qui nous concernent tous et au sujet desquelles les décideurs doivent rendre des comptes. **Communiquer sur l'Union européenne doit donner aux citoyens les moyens de changer l'Europe – de s'assurer qu'ils connaissent les développements politiques et la manière de les influencer. Il est essentiel que les citoyens européens comprennent quelle institution et qui prend quelle décision. Où et quand a lieu le dialogue entre les citoyens et les décideurs ? Que fait-on pour s'assurer que chacun peut participer à ce dialogue ?**

En l'absence d'explications plus claires sur le processus décisionnel, la communication sur l'Europe restera essentiellement un processus unilatéral, dans lequel les citoyens reçoivent des informations sans véritablement comprendre ce qu'ils peuvent en faire. Ce sentiment d'impuissance a des conséquences dramatiques pour nos démocraties, car il ébranle la confiance qu'ont les citoyens dans les institutions publiques et les politiciens. **Ceux qui sont chargés de la communication sur l'Europe doivent garder présente à l'esprit une question fondamentale : «comment ces informations aident-elles les gens à influencer l'évolution de l'Union européenne ?».** L'UE n'intéressera les citoyens européens que si on leur donne les outils qui leur permettent de venir à bout de cette impuissance.

La communication sur l'UE : Qui prend les décisions et dans quels domaines ?

Le but des ONG européennes du secteur social est d'informer leurs membres des politiques européennes importantes et de les aider à s'engager dans la planification et les processus de prises de décision européennes. Les décisions prises au niveau communautaire ont des répercussions diverses sur la vie des citoyens et elles doivent par conséquent être soumises à un contrôle démocratique. Cependant, les citoyens des pays membres ont du mal à participer aux débats européens étant donné le manque d'information générale et de compréhension de ce qui se passe au niveau européen.

L'un des membres de la Plate-forme sociale s'occupe d'un projet qui vise à sensibiliser les organisations de personnes handicapées dans les 25 États membres de l'UE à la mise en œuvre de la directive relative à l'égalité en matière d'emploi (2000/78). Même si le Conseil a adopté cette directive il y a 6 ans, les bénéficiaires directs de la réglementation (la directive traite de la lutte contre la discrimination en matière d'emploi) connaissent mal le texte ou la façon dont il peut améliorer leur vie.

La Commission indique à juste titre dans son livre blanc **que le droit à l'information est un droit fondamental au cœur de la démocratie en Europe. Cela signifie que l'absence de possibilité d'être informé constitue une violation d'un droit fondamental et une atteinte à la démocratie. Nous regrettons toutefois le fait que le livre blanc ne définisse pas clairement les organes responsables de la mise en œuvre de ce droit.**

Les médias et les ONG, qui s'inspirent de principes essentiels tels que la liberté d'association ou de presse, n'ont aucune responsabilité particulière dans la communication sur l'UE, sauf lorsque ce thème présente un intérêt pour leurs membres ou leur public. **En revanche, il incombe aux institutions communautaires (la Commission, les députés européens élus, les gouvernements élus, les partis politiques) de faire savoir aux citoyens ce qu'ils décident en leur nom au niveau de l'UE et ils ne peuvent échapper à cette responsabilité.** En mettant tout le monde dans le même panier – les institutions communautaires, le gouvernement local, les médias, les ONG, etc. -, la Commission dilue sa responsabilité (et celle d'autres institutions communautaires) en matière d'information des citoyens, ce qui fait effectivement passer un message très confus.

En décembre 2005, les présidences britannique et autrichienne ont produit un rapport¹ intérimaire sur «les débats tenus au niveau national pendant la période de réflexion sur l'avenir de l'Europe», qui décrit la façon dont les États membres appliquent l'engagement qu'ils ont pris d'ouvrir un vaste débat sur la période de réflexion et l'avenir de l'Europe. Ce rapport présente une série d'initiatives isolées qui ne constituent guère des stratégies nationales très convaincantes pour rapprocher l'UE des citoyens.

S'agissant de la proposition relative à une «**charte européenne ou un code de conduite européen sur la communication**», la Plate-forme sociale pense que ce type de document peut être utile afin de formaliser la responsabilité des institutions européennes à mettre en application le droit à l'information et l'élimination du déficit démocratique. **La Plate-forme sociale ne sera cependant pas favorable à une charte s'appliquant indistinctement à l'ensemble des acteurs et dont personne ne se sentira réellement responsable.** La charte pourrait également contribuer à **l'élaboration d'une stratégie de communication commune aux institutions de l'UE.** Le manque de coordination institutionnelle constitue en effet un obstacle important pour les ONG européennes lorsqu'elles tentent de mobiliser leurs membres au sujet des dossiers européens.

¹ <http://register.consilium.eu.int/pdf/en/05/st15/st15576.en05.pdf>

Si l'on se base sur les informations officielles sur la stratégie de Lisbonne, qui est en somme la stratégie fondamentale de l'UE, il est impossible de véritablement comprendre ce qu'elle signifie. On peut trouver des informations sur cette stratégie sur le site Web de la Commission, mais celles-ci sont extrêmement limitées et elles ne proposent pas de lien vers les opinions des différents groupes au sein du Parlement européen, des États membres, et encore moins d'acteurs comme les partenaires sociaux ou la société civile. Cela signifie concrètement que cette source d'informations officielle présente des informations «pures et simples» qui n'incitent pas les citoyens à participer au débat.

Même une directive aussi médiatisée que celle «sur les services» est très difficile à suivre d'un bout à l'autre du processus décisionnel (Un simple test : vous avez une heure pour essayer de trouver des informations sur l'Internet sur les points suivants : à quel stade du processus nous trouvons-nous ? Quels sont les principaux acteurs dans le débat ? Quelle est la position d'un État membre donné ? des groupes politiques au sein du Parlement européen ? de la Commission ?).

Afin de compenser les lacunes de ces sources d'informations officielles et simplifiées sur l'UE, les ONG européennes font preuve d'innovation puisqu'elles ont développé différents outils afin d'aider les activistes à participer au débat européen. Le savoir-faire des ONG peut probablement s'avérer utile pour les institutions communautaires et nous saluons dès lors l'offre de «partenariat» contenue à la fin du livre blanc concernant des «projets ciblés de coopération dans le domaine de la communication publique». Cependant, il faut noter que la Communication requiert un engagement maintenu et continu. **Il est essentiel que les ONG bénéficient d'un soutien permanent afin de nouer le dialogue avec leurs membres. Si les projets de coopération ciblés sont les bienvenus, ils ne remplacent pas le financement de base des organisations de la société civile.**

La Plate-forme sociale utilise par exemple des « process trackers » qui regroupent en un document toutes les informations pertinentes pour un dossier de politique européenne particulier. Cette démarche est nécessaire compte tenu de l'intégration insuffisante entre les institutions communautaires en matière d'informations sur les domaines politiques.

Nous regrettons également que le livre blanc ne fasse pas le point sur le fait bien connu que la plupart des fonds consacrés à la communication sont dépensés pendant les élections. Cela ne signifie pas que le processus de communication doive se limiter aux élections, mais il convient d'accorder une attention beaucoup plus grande aux élections européennes, s'agissant d'un moment décisif dans une démocratie. **Il incombe essentiellement aux partis politiques de définir un programme européen clair et d'obliger les députés européens ou les gouvernements nationaux à s'expliquer davantage sur leur action passée ou future au niveau de l'UE.** Cette démarche pourrait également faire l'objet d'un engagement plus formel de la part des partis européens, qui pourrait comprendre des objectifs opérationnels.

Comment communiquer avec les décideurs européens ?

Comprendre qui prend les décisions et comment n'est qu'une première étape. Le livre blanc souligne à juste titre que la **communication est un «processus à double sens»**. Il ne suffit pas d'être informé. Il faut également pouvoir réagir aux informations. La démocratie représentative est un moyen privilégié d'y parvenir et c'est pourquoi il est si important de renforcer la responsabilité des représentants élus afin de s'assurer qu'ils entretiennent un dialogue permanent avec leurs électeurs.

À cet égard, **la décision récemment prise par le Conseil européen et qui vise à rendre publiques les délibérations du Conseil marque un pas décisif** (pour autant qu'il s'agisse

davantage de la règle que de l'exception). En effet, cette initiative permettra enfin aux citoyens de savoir ce que les différents gouvernements décident dans des dossiers européens essentiels. Cette démarche est cependant loin de suffire.

Il est également admis, cependant, que la **démocratie représentative ne peut à elle seule garantir la participation totale de tous dans le dialogue avec les décideurs**. Il convient de faire face à la diminution de l'engagement politique des citoyens et à la sous-représentation de certains segments de la société, notamment les femmes, mais aussi les personnes vivant dans la pauvreté et/ou victimes d'exclusion ou de discrimination.

Pour atteindre ces groupes, la Plate-forme sociale n'est pas convaincue que le recours aux technologies numériques et aux sondages d'opinion soit un moyen efficace de répondre au déficit démocratique. **Le fait d'accorder une importance trop grande à ces outils ne peut que contribuer à renforcer l'«illusion de démocratie» et n'aide absolument pas à combler le fossé avec ceux qui ont cessé de croire dans le système démocratique.**

Le site Web «Debate Europe» illustre bien les limites de ce type d'approche. Ce forum en ligne, proposé sur le site de la Commission, invite les personnes à échanger leurs vues sur l'Europe (mais sans aucun lien évident avec la période de réflexion ou tout autre processus politique, si ce n'est que les opinions alimentent «les réflexions permanentes sur l'avenir de l'Europe»). Le site a récemment célébré son millionième visiteur, mais il est intéressant de noter que 90% des participants sont des hommes âgés entre 18 et 44 ans et que les discussions se font essentiellement en anglais (56%) et en français (23%). Malheureusement, aucune information n'est disponible sur le niveau d'instruction des participants, sur leur origine socioéconomique et sur la question de savoir s'ils votent ou non lors des élections (ce qui est cependant assez simple à deviner lorsqu'on examine le type de messages publiés).

Le livre blanc reconnaît effectivement ce fait², mais il est relativement bref sur la façon d'atteindre cet objectif. Le chapitre intitulé «Impliquer les citoyens» propose des solutions, mais les objectifs et la façon dont ils sont formulés («Améliorer l'éducation civique», «Établir un lien entre les citoyens», «Établir un lien entre les citoyens et les institutions publiques») **font davantage penser à une volonté de forcer les gens à intégrer un moule existant qu'à une démarche visant à prendre le temps d'écouter et d'observer la façon dont les personnes dialoguent entre elles et de réfléchir au moyen de transformer cela en action collective, notamment au niveau de l'UE.**

La dynamique de la société civile est en effet un processus ascendant que l'on ne peut se contenter d'«enseigner» ou d'«imposer» aux gens. Les organisations de la société civile, en privilégiant les questions qui intéressent les citoyens (qui concernent rarement le cadre institutionnel de l'UE mais plutôt les questions telles que la pauvreté, l'environnement, la solidarité, le sport ou la culture et qui se développent dans différents types d'activités (prestation de services, organisation d'activités, sensibilisation, lobbying)), sont un élément essentiel d'une vie démocratique saine. Elles contribuent à briser la routine en intégrant sans cesse de nouvelles questions, de nouvelles perspectives ou de nouvelles formes d'action dans le débat et en encourageant les citoyens à participer au processus décisionnel. À cet égard, les **ONG sont extrêmement importantes lorsqu'il s'agit de faciliter la communication entre les dirigeants de l'UE et les citoyens, en privilégiant les thèmes qui comptent pour ces derniers.**

² Voir page 6 de la version française sur le principe d'inclusion: « (...) il convient d'aider les personnes de tous horizons dans l'ensemble des États membres de l'UE à développer les capacités nécessaires pour accéder à ces informations et pour les exploiter. Cela est particulièrement important dans le cas des minorités, des personnes handicapées et des autres groupes susceptibles d'être systématiquement exclus de la participation à la sphère publique ».

Nous estimons que le **livre blanc n'exprime pas suffisamment ce rôle décisif joué par la société civile**. Le débat sur la communication sur l'Europe doit comprendre des discussions sur **le rôle décisif que peut jouer la démocratie participative (telle que définie à l'article I.47 du traité constitutionnel) dans la communication sur l'Europe en établissant un dialogue structuré avec la société civile**. Ce débat doit porter sur l'étude des limites de l'actuel dialogue³ et la recherche de solutions afin d'améliorer le dialogue.

Même si les institutions de l'UE ont fait des progrès en matière de consultation des parties prenantes, les membres de la Plate-forme sociale relèvent encore régulièrement des exemples de mauvaises pratiques. Par exemple, le manque de consultation des ONG à propos de la future Agence des droits fondamentaux de l'UE est manifeste. Les négociations sont certes extrêmement sensibles. Cependant, un tel manque de transparence constitue une occasion manquée de lancer un débat plus large sur le rôle que doit jouer l'UE dans le domaine des droits fondamentaux. Pour fonctionner efficacement, les agences de l'UE comptent également fortement sur le soutien des principales parties intéressées et si l'on veut assurer ce soutien, la consultation des parties intéressées doit être plus qu'un exercice superficiel.

La Plate-forme sociale, en tant que membre du Civil Society Contact Group, a récemment commandé une étude intitulée « Civil Dialogue – making it work better » (le dialogue civil – améliorer son fonctionnement). Dans ses conclusions, le rapport propose une série de recommandations généralement approuvées par les ONG et qui peuvent servir de point de départ à l'amélioration de la communication entre les organisations de la société civile et les institutions de l'UE.

*
* *

³ Sur cette question, voir l'étude commandée par la Plate-forme sociale (en tant que membre du groupe de la société civile) intitulé « Civil Dialogue – making it work better » (le dialogue civil: améliorer son fonctionnement) et plus particulièrement les mesures proposées à la fin du rapport pour améliorer la participation de la société civile dans la prise de décision au niveau de l'UE.

ANNEXE 1

Exemples d'activités menées par les membres de la Plate-forme sociale afin de communiquer sur l'Europe

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)**, qui regroupe plus de 500 organisations anti-racisme dans l'ensemble de l'UE, s'est engagé à faire connaître les initiatives de l'UE dans le domaine de la lutte contre le racisme à ses membres. L'ENAR mène une série d'activités pour s'assurer que la société civile engagée en faveur de la lutte contre le racisme est informée des développements et peut participer au débat européen sur la lutte contre la discrimination et l'égalité des chances. Les principales activités sont les suivantes: un [courrier hebdomadaire](#) dans lequel sont épinglés les principaux développements; un [bulletin d'information trimestriel](#) qui examine les grands dossiers de façon plus approfondie (par exemple, les prochains numéros s'intéresseront essentiellement à la mobilité dans le contexte de l'année 2006); la formation et le renforcement des capacités – l'ENAR propose des [formations](#) à ses membres dans des domaines tels que la prise de décision dans l'UE et les moyens d'influencer la politique communautaire.

Dans le cadre de réunions semestrielles, la **région Europe de la fédération internationale des Gays et des lesbiennes (ILGA-Europe)** explique à ses membres les dernières évolutions au niveau de l'UE. Pendant deux jours, il met ses membres en contact avec des experts des politiques et de la législation communautaires et avec des décideurs européens. Les réunions sont suivies de communications régulières sur l'Europe – à propos de manifestations, d'actions, de possibilités de financement et de mise en réseau de projets nationaux et transnationaux. [Le site web](#) d'ILGA-Europe contient une page qui explique le fonctionnement de l'UE et la façon dont les institutions de l'UE contribuent à la reconnaissance des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres (LGBT) en Europe. ILGA-Europe publie une [«Euroletter» mensuelle et un bulletin d'information trimestriel](#) qui expliquent les derniers développements et les décisions récemment prises par les institutions communautaires et les gouvernements nationaux, ainsi que leur incidence sur les personnes LGBT. ILGA-Europe propose également des **formations** à ses membres et publie des informations sur les directives (directive cadre, directive sur la liberté de circulation et directive sur l'octroi de l'asile) afin d'expliquer leur contenu et leur intérêt pour les LGBT et d'encourager les ONG nationales à vérifier leur transposition et leur mise en œuvre au niveau national. Les informations recueillies sont transmises aux institutions communautaires pertinentes.

Le **European Children's Network** (réseau européen de l'enfance) a fait participer ses organisations membres, des ONG nationales et transnationales en faveur de la défense des droits de l'enfance, ainsi que les enfants eux-mêmes au [débat sur la Constitution européenne](#). Le European Children's Network est depuis toujours convaincu que les droits des enfants doivent être inclus dans les traités européens. Les organisations membres ont joué un rôle actif en contactant les membres de leur pays participant à la Convention sur l'avenir de l'Europe afin de les convaincre de la nécessité d'inclure les droits de l'enfance dans le traité constitutionnel. Des enfants de 11 pays européens ont également participé au débat sur l'avenir de l'Europe. Le débat européen sur l'élaboration d'un traité constitutionnel leur a été expliqué dans un [langage adapté](#) et ils ont pu donner leur point de vue sur les sujets qu'ils considéraient comme devant être abordés au niveau européen.

SOLIDAR – la conférence «SOS Europe» de Solidar à Vienne (février 2006) et la deuxième conférence SOS Europe à Berlin en mars 2007 ont réuni, deux journées durant, environ 500 participants issus d'ONG locales, régionales et nationales afin de débattre sur la dimension européenne de la politique sociale avec des syndicats, des députés des parlements nationaux et les institutions européennes. SOLIDAR a également publié «The Constitutional treaty of the EU and beyond – what's in it for the citizens of Europe?» (le traité constitutionnel de l'UE et au-delà – que prévoit-il pour les citoyens

d'Europe?), une analyse du traité constitutionnel en anglais, français, allemand et estonien. Les membres de Solidar utilisent souvent cette publication pour informer les citoyens au niveau national.

Le **Forum européen de la jeunesse (YFJ)** s'efforce depuis longtemps de fournir des informations sur les débats européens à ses membres et aux citoyens européens. Les campagnes suivantes illustrent les efforts accomplis par le FEJ pour diffuser des informations et permettre aux jeunes citoyens de participer aux débats:

- La campagne «Youth Decide» axée sur les élections du Parlement européen (PE) et visant à fournir des informations sur les différents programmes des groupes politiques européens, sur le rôle du PE en général et à encourager les jeunes à voter
- 4 minutes pour la Constitution. En 4 minutes, chaque personne peut avoir une idée du contenu général de la Constitution en visitant son site web
- Le site Internet du Youth Debate rassemble les opinions des organisations de jeunesse sur le débat sur l'avenir de l'Europe.

Au cœur des activités du **Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (European Anti-Poverty Network - EAPN)**, on trouve la volonté de créer un dialogue entre les personnes travaillant dans les ONG axées sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les personnes chargées de développer et de mettre en œuvre le projet européen. Voici quelques exemples qui illustrent la façon dont l'EAPN tente de relever ce défi:

- Une formation annuelle destinée à nos membres sur la façon de nouer le dialogue avec les structures décisionnelles communautaires et d'établir des liens entre les problèmes quotidiens rencontrés par les personnes vivant dans la pauvreté, d'une part, et les politiques de même que les actions communautaires, d'autre part.
- La publication d'un «Manuel sur la gestion des Fonds structurels de l'UE» afin de permettre aux ONG d'avoir une influence sur la gestion des fonds afin que la réduction et l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Europe ne soient pas laissées de côté.
- Un service d'information par courrier électronique appelé «EAPN Flash» et contenant des informations sur les développements intéressants dans le domaine social au niveau communautaire est envoyé toutes les 2 semaines directement à plus de 5000 personnes et indirectement à des milliers d'autres personnes.

Santé mentale Europe (SME)

- SME publie un bulletin d'information mensuel et se sert de son site Internet pour sensibiliser le public aux mesures mises en place au niveau communautaire et expliquer leur intérêt pour les organisations s'occupant de la santé mentale;
- SME envoie des Notes d'information qui expliquent certaines activités communautaires de façon plus détaillée (cf. la dernière sur les Fonds structurels de l'UE) ou tout simplement des courriers électroniques contenant des informations d'actualité (cf. le dernier sur la participation au plan d'action national 2006-2008 sur l'inclusion sociale)
- SME organise des séminaires sur les développements importants au niveau communautaire, par ex. sur le livre vert sur la santé mentale (12 mai 2006).
- La prochaine conférence de SME (Vienne, du 31 mai au 02 juin 2007) sera consacrée aux différents processus communautaires (par ex. la stratégie de Lisbonne, le livre vert sur la santé mentale) et à leur importance/incidence pour le domaine de la santé mentale aux niveaux européen, national, régional et local.
- Le projet européen d'échange rassemble des organisations issues de différents États membres de l'UE dans le but d'étudier, de réfléchir et d'agir à la suite d'une question particulière.

Caritas Europa est l'organisation qui rassemble le réseau européen composé de 48 organisations membres, présentes dans 44 pays d'Europe. Elle concentre ses activités sur les questions de pauvreté et d'inégalité sociale, de migration et d'asile dans les pays de l'UE, ainsi que sur les questions liées à

l'aide humanitaire d'urgence, au développement international et à la paix dans le monde. Dans les domaines mentionnés ci-dessus, l'organisation et ses membres conduisent des campagnes de plaidoyer aux plans européen et national. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie de plaidoyer de Caritas Europa, les commissions thématiques responsables composées de représentants des organisations membres de Caritas Europa sont invitées à élaborer des positions sur des thèmes communautaires dignes d'intérêt. Cela leur permet d'être informées sur les questions pertinentes et de participer aux débats communautaires.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :
Simon Wilson (Directeur) ou Roshan Di Puppò (Responsable des politiques)
simon.wilson@socialplatform.org – roshan.dipuppo@socialplatform.org